

**ASSEMBLEE NATIONALE**28 juin 2005

---

ORDONNANCE SUR DES MESURES D'URGENCE POUR L'EMPLOI - (n° 2403)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 76

présenté par  
MM. Gorce, Le Garrec, Liebgott, Vidalies, Mme Hoffmann-Rispal,  
MM. Néri, Christian Paul  
et les membres du groupe socialiste

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi le début du 5° de cet article :

« Compte tenu de l'incapacité du Gouvernement depuis juin 2002 à lutter contre l'échec scolaire et de l'absence de formation d'un nombre croissant de jeunes sans diplômes, mettre en place... (le reste sans changement). »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient, pour le Gouvernement qui souhaite légiférer par ordonnances, d'exposer très clairement les raisons de l'urgence qu'il a déclarée pour justifier du contournement du Parlement pour agir.